

Éditorial du Maire :

Notre société assure pour la grande majorité d'entre nous l'accès à la santé, à la nourriture, au logement, à la culture, à l'éducation. Au cours de cette année, ce confort dans lequel nous sommes installés a basculé pour bon nombre de nos compatriotes. L'action terroriste visant à déstabiliser notre mode de vie, a plongé les familles des victimes dans la tristesse, le désarroi et le sentiment d'injustice.

Ce sont là des moments exceptionnellement dramatiques que nous vivons. L'histoire se rappelle à nous, les attentats ont déjà existé sur notre territoire. Nos aînés ont donné leur vie pour que nous, leurs enfants vivions en paix. Si la guerre épargne notre territoire depuis quelques décennies, elle existe ailleurs et cela depuis toujours. Des populations entières sont soumises aux feux des fusils et des missiles, contraintes à fuir l'horreur.

De là naissent des réactions protectionnistes à mon avis bien néfastes, contre lesquelles nous devons lutter. S'ouvrir aux autres est une des réponses. Organiser l'accueil d'une famille de réfugiés dans notre commune est un geste de solidarité fort et nécessaire. C'est un devoir pour un territoire privilégié comme le nôtre. Un élan de solidarité est entrain de se construire sur notre commune, montrant encore une fois l'existence du lien social. Le sourire, l'amitié, l'intégration à notre culture sont ce que nous avons de mieux à leur offrir.

De culture, il en est encore question dans ce numéro. Les manifestations à venir sont toujours aussi nombreuses. En 2016, nous mettons enfin l'outil informatique au service de la communication. Il s'agira de maintenir cet outil à jour si on le veut pertinent. Des règles se mettent en place, nous comptons sur vous pour les appliquer et aussi pour les améliorer.

Je souhaite que cette année 2016 vous soit bénéfique, pacifique et riche par la réalisation de vos rêves et de vos projets.

Philippe Monnerie

SITE INTERNET

Vous pouvez désormais consulter le site internet de la Commune de Saint-Germain-sur-Ille sur:



www.stgi.fr
ou
www.saint-germain-sur-ille.fr

Vous y retrouvez

- **La vie municipale:** les principales décisions et actions engagées,
- **La vie quotidienne :** cantine, horaires, services, démarches administratives,
- **La vie culturelle :** bibliothèque, spectacles, galerie d'exposition,
- **La vie associative:** présentation des associations, leurs activités, les manifestations.



Expositions

**Horaires: Samedi 14h à 19h
Dimanche 10h à 12h - 15h à 18h**

Service culture du Val d'Ile : 02 99 69 58 94 (ligne directe)
www.artsdille.valdille.fr

DU 9 AU 31 JANVIER - MILLE AU CARRÉ

Mille au carré est une association de création multimedia créée à Rennes en 2013. Cette année le projet du collectif est de réaliser des projets participatifs, qui prennent souvent la forme d'ateliers.

Pendant ce mois de résidence, afin d'enrichir ce projet, Alexandre, Alice et Tony vont travailler sur leurs projets personnels. En effet, pendant la résidence, Alexandre Berthaud **développera ses instruments de musique motorisés**, Tony Vanpoucke travaillera sur le **détournement de jeux de société électroniques** et Alice Rouat cherchera à **modifier des machines à diapositives**.



Vernissage le Dimanche 31 janvier pendant les horaires d'ouverture de la galerie

www.milleaucarre.com

DU 6 AU 28 FEVRIER - ATHANOR

ATHANOR est un duo d'artistes basé à Rennes et Paris, et composé de Florentin Jeanneau et Sébastien Collorec. Nourris de mythologie, de science-fiction, de mystique, de rap, de monstres, ils expérimentent dans leur travail les supports et techniques: édition, affiche, vidéo, fresque, installation...



Cette résidence est pour eux l'occasion de développer BASILE, un travail d'installation basé sur un poème de René Daumal intitulé "La vie des Basiles" (1935). Il consiste en des **structures en bois et métal** sur lesquelles s'apposent dessins, peintures et projections vidéo, créant l'espace intérieur de BASILE dans lequel le spectateur déambule.

facebook.com/athan0r



RECENSEMENT
de la population 2016

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

DU 21 JANVIER AU 20 FEVRIER 2016
Informations et recrutements page 3

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

Clément, Yann, Paul LARCHER
Né à Saint-Grégoire le 11 novembre 2015
Charlie, Gauthier BECK
Né à Saint-Grégoire le 12 novembre 2015

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 DECEMBRE 2015

(compte rendu complet affiché sur le panneau extérieur de la Mairie et également disponible sur www.stgi.fr)

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 OCTOBRE 2015

Le Compte-rendu de la précédente réunion de Conseil municipal est approuvé à l'unanimité. Madame la Conseillère Municipale déléguée « Espaces verts » relaie le désaccord de la compagnie OCUS sur la partie concernant les conditions de mise à disposition du Presbytère. Monsieur le Maire confirme que le compte-rendu est conforme à la réunion et aux échanges avec la Compagnie sur une éventuelle prolongation de résidence.

Le projet culturel d'OCUS sera présenté en janvier 2016 à la Mairie. La Communauté de Communes du Val d'Ille sera également sollicitée s'agissant d'une association ayant un objet intercommunal.

CONSEIL MUNICIPAL : CREATION D'UN POSTE DE 4EME ADJOINT
Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de création d'un poste de 4ème Adjoint au Maire dans le respect de l'article L 2122-2 du CGCT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix Pour, fixe à quatre postes le nombre d'Adjoints au Maire.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre de l'engagement pris en début de mandat de faire évoluer le bureau et nécessitera une redéfinition des délégations. Mme MARGUERITTE Valérie, Conseillère Municipale déléguée, est candidate à ce poste.

Il est précisé que l'élection du 4ème Adjoint ne pourra intervenir que lors d'un prochain Conseil Municipal. Une délibération indemnitaire mentionnant la délégation de ce nouvel Adjoint devra également être prise.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

A l'issue des débats et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal de Saint Germain sur Ille, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'élargissement de la Communauté de Communes du Val d'Ille aux huit communes suivantes : Andouillé Neuville, Aubigné, Feins, Cahard, Montreuil-sur-Ille, Saint-Aubin-d'Aubigné, Sens de Bretagne et Vieux-Vy-sur-Couesnon ;

EXPRIME la volonté que le Val d'Ille ainsi élargi puisse pérenniser et améliorer les services proposés aux habitants au sein d'un Pôle métropolitain en collaboration avec Rennes Métropole et les autres EPCI concernées par l'aire urbaine.

PROJET DE SECURISATION DES CARREFOURS RD 175/ RD 25-26

Lors du précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire a donné compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2015 avec le Conseil Général concernant le projet de sécurisation de la route départementale n°175.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, formule l'avis suivant sur ce projet qui prévoit parmi les 4 solutions envisagées la suppression du carrefour de la RD26/RD175:

1- Un aménagement en rond-point RD 25 /RD 175, ménage les finances publiques. Si le rond-point s'avère inopportun, l'aménagement d'un 1/2 échangeur, est préférable à une solution franchissement + tourne à droite.

2- La suppression du carrefour RD 26/RD 175 est inacceptable. Tant que la RD reste à deux voies, la municipalité de St Germain exige que l'accès à la RD 175 par ce carrefour soit conservé. Un aménagement pour l'accès par l'Est serait lui opportun.

3- Si évolution en 2 fois 2 voies, un ouvrage de franchissement de la RD 175, par la RD 26 sera nécessaire, et devra également s'accompagner de l'aménagement de liaisons entre St Aubin et St Germain.

Messieurs les Maires de Saint-Germain-sur-Ille, de Chevaigné, de Mouazé et de Saint-Aubin-d'Aubigné présents à cette réunion comprennent la nécessité d'aménagements de sécurité. Il a cependant été acté l'opposition à la solution de suppression du carrefour de la RD26/RD175 qui entrainerait un isolement des Germinois.

Il est également fait remarquer que les itinéraires alternatifs proposés lors de la réunion présentent un risque pour la sécurité des usagers.

PROJET DE SUPPRESSION PASSAGE A NIVEAU 11 DE SAINT- MEDARD-SUR-ILLE

Le Conseil Municipal de Saint-Germain-sur-Ille à l'unanimité souhaite,

s'associer par la présente à la désapprobation exprimée par le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Médard-sur-Ille concernant le projet de fermeture du passage à niveau. La proposition de sécurisation ne peut se résumer à une fermeture pure et simple du

passage à niveau et à un report du trafic routier sur Montreuil sur Ille, dont le passage à niveau pourrait profiter de travaux de sécurisation ; **alerter** Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et d'Ille et Vilaine sur le caractère inacceptable de cette proposition déconnectée des réalités locales. La fermeture du passage à niveau sans solution de contournement s'apparenterait à une double peine pour les Médardais, déjà traumatisés par l'accident de 2011 et devant à présent subir les conséquences d'une décision à laquelle ils n'auraient même pas été associés ; **la reprise** de la consultation afin d'examiner l'ensemble des « alternatives réalistes » notamment la création d'un viaduc.

LOTISSEMENT LES FOUILLAIS

PORTAGE FONCIER DU CONSEIL GENERAL - PARCELLES A300-A301

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition par le Département, par acte notarié en date du 10 décembre 2007, des deux parcelles de terre cadastrées A n°300 et 301 d'une contenance totale de 2 ha 45a 60 ca aux lieux-dits « La Fresche » et « Le Fouillard » au titre du programme d'action foncière-habitat et équipements liés. Cette acquisition est intervenue par accord amiable avec le propriétaire.

Dans le cadre du projet d'urbanisation « Les Fouillais » inscrit dans la démarche ADDOU, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la rétrocession des parcelles A n°300 et n°301 auprès du Conseil Général au prix estimé de 80 000 € (terrains, indemnité d'éviction et frais de notaire inclus).

Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes correspondants et à entreprendre toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE - TRANCHE CONDITIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'affermissement par délibération n°2014/55 de la tranche conditionnelle de la mission de maîtrise d'œuvre opérationnelle du groupement « SITADIN, SERVICAD et DMEAU » relative à l'aménagement du lotissement « Les Fouillais ».

Le coût estimé à 704 000. 00 € HT (hors frais de réseaux) de la viabilisation étant incompatible avec les finances de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la résiliation pour intérêt général de la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre opérationnelle du groupement « SITADIN, SERVICAD et DMEAU » relative à l'aménagement du lotissement « Les Fouillais ».

Indemnité de résiliation fixée à 3% du montant initial HT de la tranche conditionnelle soit 618.30 €.

VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE - PROPOSITION DU VAL D'ILLE

Lauréate de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », la Communauté de Communes du Val d'Ille bénéficie à ce titre d'un appui financier dans la mise en œuvre d'actions en matière de transition énergétique, parmi lesquelles l'acquisition d'un parc de véhicules électriques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique dans le cadre d'un achat groupé du Val d'Ille avec un reste à charge estimée à 20%.

QUESTIONS DIVERSES

ARRÊTS TRANSPORT SCOLAIRE - 2016/2017

Monsieur le 3^{ème} Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal des démarches en cours pour le transfert de l'arrêt de transport scolaire « Les Forges » au parking de l'Arboretum à compter de la rentrée 2016. Ce changement en cours de validation du Conseil Général permettra de sécuriser la sortie du car, de mettre en place un abri plus important et de répondre à la demande présentée par les parents d'élèves. Un aménagement pour sécuriser le cheminement piéton est à l'étude.

ACCUEIL DE RÉFUGIÉS

Monsieur le Maire rappelle l'accord de principe donné à Monsieur LE COUSTER Yves, porte-parole d'un groupe d'amis (GA), par le Conseil Municipal après sa présentation lors du Conseil du 19 octobre dernier. Il a été indiqué que la mise à disposition du Gîte était une solution parmi d'autres et que le Conseil Municipal émettait le souhait d'étudier la possibilité d'un autre type d'hébergement.

Monsieur le Maire confirme que la Mairie s'inscrit dans la démarche d'accueil d'une famille, en suivant les dispositions de la Préfecture, à savoir l'essentiel de l'accompagnement réalisé par COALLIA, association désignée par le Préfet pour la prise en charge de l'accompagnement social. Il souhaite que le groupe d'amis s'engage comme accompagnants de proximité, ce qui est indispensable à la réussite de l'intégration d'une famille de réfugiés, et tient à souligner la générosité de la famille HUBERT pour cet accueil qui a proposé de mettre sa maison de 5 chambres à disposition, moyennant un loyer mensuel de 200 €.

INFORMATIONS COMMUNALES

LA COMMUNE RECRUTE 2 AGENTS RECENSEURS du 21 janvier au 20 février 2016 avec 2 1/2 journées de formation les 5 et 12 janvier 2016 de 9h à 12h30. Rémunération estimée à 800.00 € net (1.50 € le bulletin individuel, 0.60 euros la feuille de logement).

Curriculum vitae et lettre de motivation à adresser à la Mairie pour le 22 décembre.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS NOTRE COMMUNE !

Il a lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

C'est simple, utile et sûr...**et vous pouvez y répondre par internet !** Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser.

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découlent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

Le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !



Le recensement, c'est simple : répondez en ligne comme déjà 3,4 millions de personnes

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

Pour répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet :

www.le-recensement-et-moi.fr



BIBLIOTHEQUE—PETITE ENFANCE : LA MAGIE DE NOËL SERA PRÉSENTE LE MARDI 22 DÉCEMBRE DE 10H30 À 11H30

La bibliothèque vous propose des albums et comptines de NOËL, qui feront rêver les petits et les grands. Exceptionnellement, cette séance Petite enfance est ouverte à tous.

ET SUR 2016, LE MARDI

19 JANVIER 09H30 À 10H30

09 FEVRIER DE 10H30 À 11H30

01 MARS DE 09H30 À 10H30



HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE PENDANT LES VACANCES DE NOËL

Du lundi 21 au samedi 02 janvier,

Lundi : 16H30 à 18H00

Mercredi : 15H30 à 17H00



LA BIBLIOTHEQUE, L'ÉCOLE DE ST GERMAIN SUR ILLE ont convié les enfants de l'école et les Germinoises de plus de 65 ans à un conte illustré le vendredi 27 novembre, proposé par la conteuse Mélodie Veillard et le dessinateur Sténo qui nous ont offert 4 dessins. Après un retour très enthousiaste du public, conquis par la poésie, les rebondissements, les frissons... de ces 3 contes; tous ont pu participer à un goûter convivial offert par la commission aîné/jeune de la mairie.

LECTURE COLLECTIVE À LA BIBLIOTHÈQUE : Une soirée pour découvrir à plusieurs un livre qu'on ne lirait pas seul, parce qu'il est trop complexe ou parce que ça demande trop de temps ! Soirée accessible à tous, la seule condition étant d'être curieux. **Rendez-vous le samedi 27 février à partir de 19 h** pour explorer un livre d'actualité (apporter chacun de quoi boire ou grignoter).

COMPOSTEUR : Afin de nous aider dans la lutte contre les nuisibles (rats etc...), nous vous invitons à vérifier que vos composteurs sont toujours correctement fermés.



FLEURISSEMENT AUTOUR DE L'ÉGLISE
Dimanche 22 novembre, **des bénévoles de la commission "espaces verts" se sont retrouvés autour de l'église pour installer 600 bulbes de narcisses** .

Au printemps, de belles fleurs jaunes donneront de la couleur à la pelouse autour de l'église !

Les bénévoles vous demandent de respecter ces plantations : éviter le piétinement lors de la sortie des tiges, ne pas cueillir les fleurs...

Et votre compréhension après le fleurissement des narcisses: le feuillage ne doit être coupé que lorsqu'il est totalement sec (une fois que le bulbe aura reconstitué ses réserves), la pelouse ne sera donc pas tondu au niveau de ces plantations pendant plusieurs semaines ...

Merci à tous !

EN DIRECT DU VAL D'ILLE ...

L'ÉCOLE DE MUSIQUE ALLEGRO organise le samedi 23 janvier 2016, son concert d'hiver.

Ce premier concert de l'année aura lieu salle Cassiopée à La Mézière à 18h30.

Vous pourrez y écouter divers ensembles de l'école, entre autres:

- l'harmonie de l'école accompagnée de l'ensemble des cordes (30 musiciens)
- l'ensemble de musique traditionnelle (harpes, flutes...)
- des ensembles de musique de chambre.

Ce concert sera précédé à 17h30 de l'Assemblée Générale annuelle de l'association.

VIE DES ASSOCIATIONS

CAFEINE -ATELIER COUTURE : Tous les lundis soir (sauf vacances scolaires) de 20h à 23h, à la garderie, l'atelier couture vous attend et vous accueille. Tout niveau, échange de bonnes idées, de patrons et de bonne humeur.

Du reprisage de chaussettes aux ourlets de pantalons, en passant par le rapiéçage du manteau de la petite et les sempiternels rideaux pour la chambre des enfants, chacune amène son projet et son matériel.

En cours de réalisation par les couturières de l'atelier une guirlande de fanions pour décorer la garderie (projet collaboratif). N'hésitez pas à nous rejoindre.

Contact pour renseignements Fleur 02 23 27 97 74 ou passer directement dans le bâtiment de la garderie le lundi à partir de 20 heures (hors vacances scolaires).

GERMINOUS Les prochains rendez-vous auront lieu jusqu'au 28 février tous les vendredis (hors vacances scolaires) de 9h à 11h30 dans le bâtiment de la garderie. Toutes les assistantes maternelles de St Germain sont les bienvenues.

POM D'AMIS vous informe que le Repas de l'École aura lieu samedi 30 janvier à la salle communale. Soirée orientale avec Tajine au menu.



LE P'TIT ATELIER : Vous aimeriez passer un moment privilégié de complicité avec votre enfant autour d'une activité ?

Vous êtes sensibles au développement de la créativité de vos enfants ?

Le P'tit atelier est fait pour vous. Nouvellement créée sur la commune, l'association organise des activités pour enfants le vendredi après 15h30, et des ateliers parents-enfants pendant le week end. Le programme est adapté aux publics de différents âges, avec une attention toute particulière pour les 3-6 ans.



Il est consultable sur le site :

<http://gwenn251073.wix.com/leptitatelier>

Prochains ateliers :

La pièce musicale ! à partir du vendredi 8/01 ;

yoga ludique pour les 3-8 ans le vendredi 15/01.

Renseignements : le-ptit-atelier@googlegroups.com ou par SMS au 06 26 94 33 97.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

09 janvier : Vœux du Maire à la Salle Communale
15 janvier : Soirée «La Horde des inutiles» - OCUS/Dancing
16 janvier : Soirée chez l'habitant - STIC
20 janvier : Spectacle « Schnaill » - Cie OCUS/Saint Médard
30 janvier : Repas de l'École - Pom d'Amis
31 janvier : Vernissage - Galerie Les Arts d'Ille
12 février : Soirée concert «Vidou» et « Nola »- OCUS/Dancing
12 mars : Sortie résidence « La dérive » - Dancing
27 février : Soirée lecture collective - Animation Bibliothèque
26 avril : Spectacle « All'Arrabbiata » - Cie OCUS/Dancing

LESTIC vous propose une soirée chez l'habitant le 16 janvier 2016 .

Le Bal de Traverse vous présentera son dernier spectacle " DE PROFUNDIS" un concert « qui bouge » et où l'on pourra valser, bondir, tourner, guincher, frétiller...

Un quintette avec chant, accordéon, violons, flûtes, clarinettes et... harpe celtique !



Le Bal de Traverse aime la prise de risque, les anachronismes et se dit que toute musique à danser est bonne à jouer ! Et qu'importe si Marin-Marais n'a jamais dansé le tango ou la gavotte avec Michael Jackson.

Entrée 8€ (6€ pour adhérents) Lieu surprise, rendez vous Place de la Mairie à 20h15 .

Renseignements et réservation au 06 85 62 22 40

UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

Du 9 au 14 novembre notre association a organisé une expo à la mémoire des 13 poilus Germinois morts en 1915 parmi les 27 inscrits sur notre monument. Le

9 au matin 10 associations d'anciens combattants, accompagnés de leurs drapeaux et notamment celui des Compagnons de L'Ordre National du Mérite, se sont rendus en cortège au monument pour rendre un hommage solennel à la mémoire des 120 poilus morts en 1915 dans nos communes.



Dans la semaine nous avons accueilli plus de 300 personnes 10 pages de messages ont enrichi notre livre d'or.



Merci aux Elus municipaux d'avoir mis à notre disposition la salle du conseil municipal ; remerciement à Claude Duponchel pour ses travaux et Colette Priour Maître d'œuvre de l'expo , ainsi qu'à Madame Jaffrennou M. Vuillet qui ont participé à une cérémonie au monument avec leurs élèves suivi de la visite de l'expo. Reconnaissance

à nos adhérents pour leurs aides précieuses ainsi qu'aux familles d'avoir mis à notre disposition documents, objets et instruments. Merci à Monique Thouminot pour le prêt du drapeau de l'Harmonie de la musique de St Germain (La Belle Epoque) ; Tout doit être mis en œuvre afin de réussir la transmission du devoir de mémoire aux jeunes générations. Pierre Marquet



FEP—BREAK DANCE : Il reste la possibilité de prendre des inscriptions pour la séance du mercredi.

N'hésitez pas à venir faire des cours d'essais. Horaire du cours 13h30 à 15h à la Salle des Sports

Contact Bretagne Sophie 0635119289.



AVIS AUX ASSOCIATIONS

Sortie du prochain Bulletin le 27 février 2016.

Merci de transmettre vos infos pour le 18 février 2016

La Vie de la rédact'Tap

Activité « confiture » de septembre et octobre 2015

Suite aux succès de l'activité, nous étions très nombreux. Nous avons été répartis en deux groupes.

Nous avons fait de la confiture « kiwis-bananes » et « tomates vertes ». Par alternance, nous avons cuisiné et décoré les bocaux.

Les fruits étaient déjà épluchés. Notre travail était de découper les fruits en petits morceaux.

Tous les enfants sont repartis avec un bocal de chaque goût.

C'était un délice sur du pain grillé....

